



36 ANS APRÈS LA MORT DU
PETIT GRÉGORY, THIERRY MOSER, LEUR AVOCAT
ET AMI, PUBLIE SES MÉMOIRES ET
ACCOMPAGNE TOUJOURS LEUR COMBAT

Lors des obsèques de Grégory, le 20 octobre 1984.

Photo **Jean Ker** - Enquête **Pauline Delassus**

CHRISTINE ET JEAN-MARIE VILLEMIN NE FONT PAS LEUR DEUIL DE LA VÉRITÉ

Sur le cercueil de son fils de 4 ans, il s'était juré de trouver le coupable et n'y a jamais renoncé. Aujourd'hui, les messages haineux que Jean-Marie Villemin recevait du ou des corbeaux entretiennent l'espoir malgré tant de désillusions passées. Une expertise en stylométrie, technique d'analyse syntaxique, pourrait faire « parler » ces lettres anonymes. A moins que la « reine des preuves » ne soit finalement apportée par une autre avancée scientifique : la recherche de parentèle réalisée à partir de l'ADN trouvé sur les scellés.



Thierry Moser, ici dans son bureau de Mulhouse, a plaidé dans 250 procès criminels. Il a pris place aux côtés des époux Villemin en juillet 1985.

MAÎTRE MOSER CONNAÎT LES COTES DE L'AFFAIRE COMME LES DATES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Par **Pauline Delassus**

Ils ont reconstruit leur vie loin des Vosges, loin des corbeaux et de la Vologne, sans jamais cesser de se battre pour leur fils, Grégory. Dans l'Essonne, Jean-Marie et Christine Villemin habitent une maison aux abords d'une forêt où ils aiment se promener. Lui, aujourd'hui retraité, a fait carrière dans une usine du coin, redevenu contremaître, plusieurs fois promu. Elle travaille toujours, dans une maison d'édition parisienne pour laquelle elle gère les relations clientèle. A 62 et 60 ans, ils tiennent leur revanche: leurs enfants sont heureux. Julien, 35 ans, père à son tour, a une fille. Il dirige une franchise de magasins d'optique. A 30 ans, Emeline est professeure agrégée de sciences de la vie et de la Terre. Elle a fait maths sup et maths spé, elle dont les parents, les grands-parents, les oncles et tantes n'ont jamais dépassé la 3^e. Elle y était l'unique enfant d'ouvriers. Le benjamin, Simon, prépare le Capes pour être éducateur sportif. A leurs anniversaires, il y a des habitués: Thierry Moser et Marie-Christine Chastant-Morand, les avocats, devenus des intimes. Dans ses Mémoires, un ouvrage didactique sur son métier de pénaliste, appuyé sur le récit de nombreux procès criminels, M^e Moser revient de manière inédite sur les errements de la justice dans cette enquête. Il connaît les dates de l'affaire Villemin, comme celles de l'histoire de France, et les récite avec une éloquence professorale. «L'instruction a été lamentablement bâclée, dit-il. Le juge Lambert était manœuvré par certains membres de la PJ et de la presse.» Trente-cinq ans de travail auprès des Villemin, renforcés par l'affection qu'il leur porte, font de lui un témoin précieux du plus célèbre des «cold cases» français. Jean-Marie Villemin a lu l'intégralité du colossal dossier d'instruction, répertorié et catalogué chaque pièce. «Un labeur de bénédictin, confie M^e Moser. J'admire Jean-Marie. Il n'a pas eu la chance d'aller longtemps à l'école, mais il a su s'imposer cet effort.» Ils se retrouvent lors de réunions pour décider de la stratégie, essayer de trouver de nouvelles pistes, éviter la prescription.

En décembre dernier, M^{es} Moser et Chastant-Morand, ainsi que leur collègue François Saint-Pierre, ont demandé une expertise de parentèle des ADN prélevés sur les vêtements de Grégory. Par ailleurs, les profils génétiques pourraient permettre d'établir un portrait-robot de l'assassin. Le 27 janvier, ils sauront si la requête peut être mise en œuvre. La science est essentielle pour désigner le (ou les) coupable(s): «Aujourd'hui, assure Thierry Moser, il n'y aurait pas d'affaire Villemin. Grâce aux progrès scientifiques et à la plus grande rigueur des enquêteurs, nous aurions sans doute la solution en moins de six mois.» Les résultats d'une expertise en stylométrie, étude des caractéristiques stylistiques d'un texte, ont été remis récemment au magistrat instructeur. Quoique n'y ayant pas eu accès, plusieurs sources proches du dossier avancent que la comparaison des courriers de Jacqueline Jacob, grand-tante de Grégory, et de la lettre de revendication du crime serait parlante. Un élément capital pour les enquêteurs, mais pas une preuve formelle. L'avocat de Mme Jacob, Alexandre Bouthier, parle déjà d'une «fumisterie»: «Cette expertise, issue d'un logiciel antiplagiat d'un laboratoire suisse, a été commandée il y a trois ans. On se demande pourquoi elle n'a pas encore été versée au dossier... Une analyse faite à partir d'une carte postale et d'un autre courrier écrits par ma cliente, ça ne pèse pas lourd!»

Pour comprendre l'attachement de Thierry Moser aux Villemin, il faut remonter le temps. Tout commence par un coup de téléphone: «Soyez gare d'Epinal à 14 heures, il va se passer des choses très graves.» Ce 5 juillet 1985, l'avocat perçoit l'inquiétude de son illustre confrère Henri-René Garaud, chargé de la défense des parents de Grégory Villemin, assassiné huit mois plus tôt. Moser se presse, arrive à l'heure dite, découvre une foule immense devant le palais de justice: «Des gars de la police judiciaire se frayent un chemin, ils bombent le torse, ils viennent présenter au juge d'instruction leur suspecte, une pauvre silhouette

courbée, le visage dissimulé sous un manteau.» Il a quelques minutes pour faire la connaissance de Christine Villemin, pâle jeune femme de 25 ans, enceinte de six mois. «Désespérée, émouvante», ajoute celui qui n'est que de dix ans son aîné. «Je sais alors ce qui va se passer, j'ai le cœur fendu.» Il se souvient que le juge Jean-Michel Lambert ne lève pas les yeux quand il entre avec Christine Villemin dans son bureau. «Il a la bobine d'un gamin qui a fait une bêtise. Puis il a ces paroles d'une stupidité incommensurable: "Madame, je me lance, je crève l'abcès, je lève l'hypothèse, je vous inculpe."» Elle s'effondre, hurle qu'elle n'a pas tué son fils. L'innocente dort ce soir-là à la prison de Metz-Queuleu. Ce même jour, à la maison d'arrêt de Nancy, l'avocat rencontre Jean-Marie Villemin, incarcéré pour avoir tué son cousin Bernard Laroche, qu'il accuse de la mort de son fils. Au parloir, Jean-Marie pleure: il a appris à la radio l'inculpation de sa femme. Il se soucie d'abord de Christine, et elle ne pense qu'à lui; leurs conseils servent de messagers d'une cellule à l'autre. C'est dans sa propriété alsacienne que Moser travaille, avec ses deux collègues, à la remise en liberté de Christine Villemin, effective le 16 juillet 1985. «Des moments difficiles mais inoubliables, dit M^e Chastant-Morand. Avoir deux clients mariés et inculpés pour assassinat, ce n'est pas commun.»

Réfugiée dans sa famille à Petitmont, Christine dérive. Le juge Lambert a été dessaisi de l'affaire, mais l'opinion et la presse s'acharnent. Le journal anglais «The Sunday Times» écrit: «Christine Villemin est devenue la femme la plus détestée de France.» Dans les rues de Lépanges-sur-Vologne, on ne l'appelle plus «Christine», on dit: «Elle est pas claire, la Villemin.» M^e Moser se souvient de «cette chasse à la sorcière». Il dénonce aujourd'hui «le complot pour avoir la peau de Christine» ourdi par un confrère avocat, un policier et un journaliste. Sa cliente craque, tente de se suicider. Il la retrouve en soins intensifs à l'hôpital de Lunéville, dont il ressort bouleversé. Moser n'a pas 40 ans et c'est déjà l'affaire de sa vie. L'espoir revient en 1993. Christine Villemin bénéficie d'un non-lieu pour «absence totale de charges». Quelques mois plus tard, Jean-Marie, condamné à cinq ans de prison, dont un avec sursis, est à son tour libéré après neuf années de cauchemar.

L'intensité de ces jours noirs a soudé les trois professionnels, Garaud, vieux renard du barreau, et ses deux jeunes loups, avec leurs clients. C'est le début d'une amitié loyale. Face à eux se dresse le clan de la Vologne, les familles Laroche, Bolle, Jacob, et même certains Villemin. «Ces gens-là tiraient à boulets rouges sur Christine, la méchante bru, la pièce rapportée, explique M^e Moser. Ils voulaient lever les soupçons pesant sur Bernard Laroche et sur Michel Villemin, le frère de Jean-Marie.» Le jeune ténor du barreau a vite compris la jalousie suscitée par le couple. Deux amoureux promis au bonheur, dans une vallée de Lorraine rongée par le chômage... Depuis qu'il a été nommé contremaître dans une usine automobile, un poste auquel personne dans sa famille n'a jamais accédé, Jean-Marie est surnommé «le chef». Christine, couturière, confie: «On voulait vivre quelque chose de différent.» En août 1980, elle donne naissance à Grégory. Ils se font construire une maison, partent en vacances, s'offrent un canapé en cuir. Les premiers appels du «corbeau» datent de cette époque, 1981, la fin de l'insouciance. Le 16 octobre 1984, leur petit garçon est retrouvé mort, pieds et poings liés par des cordelettes, dans les eaux froides de la rivière.

Le début d'une nouvelle vie. A l'hôpital de Lunéville, Christine Villemin tient dans ses bras son fils Julien, né le 30 septembre 1985. Derrière, la photo de Grégory.

« LE CLAN TIRAIT À BOULETS ROUGES SUR CHRISTINE, LA MÉCHANTE BRU »

A la fin des années 1980, le juge d'instruction Maurice Simon soulève l'hypothèse d'un crime collectif. Un couple l'intéresse, Marcel et Jacqueline Jacob, grand-oncle et grand-tante de l'enfant. Tous deux employés à la filature d'Aumontzey, ils vivent dans un pavillon aux murs violets, non loin de celui des Laroche. Ils résistent aux enquêteurs, Jacqueline Jacob ne répond pas aux convocations. En 2017, les analyses de la gendarmerie, appuyées par le logiciel de recherche AnaCrim, concluent: «Les seules personnes à nourrir une haine inconsidérée contre les Villemin sont issues de la famille Jacob. [...] Au vu des éléments en notre possession, le couple Marcel et Jacqueline Jacob mérite un intérêt particulier.» Les gendarmes ont retrouvé une lettre testament signée de Marcel Jacob. Quelques lignes écrites en 2009, alors qu'une vaste campagne de prélèvements ADN a lieu: «Dans l'affaire Grégory Villemin, je suis innocent à 100 %.» Craignait-il d'être mis en cause? Valérie, sa fille unique, en est persuadée. Quand il a été convoqué par le juge, il l'aurait implorée: «Si ça tourne mal, ne nous laisse pas tomber.» Et Jacqueline Jacob lui aurait écrit: «La vie est trop courte, il faut pardonner, ta mère qui t'aime.» «Pourquoi tout ça s'ils ont la conscience tranquille?» interroge Valérie. Les Jacob ont été mis en examen, en juin 2017, pour enlèvement suivi de mort. En garde à vue, ces retraités de 75 ans nient. Ils affirment être restés à leurs postes à l'usine jusqu'à 21 heures, le

16 octobre 1984. Quinze minutes plus tard, le corps de Grégory était retrouvé. Leurs avocats martèlent que l'alibi «parfait» a été vérifié à l'époque, que des témoins ont assuré les avoir vus à l'usine. Selon M^e Bouthier, «si elle avait quitté la fileuse, elle aurait été dénoncée». D'autres certifient qu'on pouvait s'absenter sans autorisation. Annulées en 2018 pour vice de forme, les mises en examen des Jacob pourraient être renouvelées prochainement. Enlèvement par Bernard Laroche, séquestration par Jacqueline Jacob, mise à mort par Marcel Jacob, voilà la thèse retenue par certains. Mais dans un procès criminel, il faut des preuves, et les intéressés protestent de leur innocence.

Restent des questions: comment les Jacob auraient-ils été prévenus de l'enlèvement de Grégory par Laroche? Quelles ont été les causes de la mort? La seringue d'insuline retrouvée près de la rivière est-elle l'arme du crime? Pour y répondre, certains acteurs du dossier parient sur la tenue d'un procès d'ici à deux ans. Une vision optimiste, sur laquelle Jean-Marie et Christine Villemin ne se prononcent pas. ■ [@PaulineDelassus](https://twitter.com/PaulineDelassus)



Dans la postface du livre de son avocat,
Jean-Marie Villemain s'exprime pour la première fois depuis 2006. Extraits

« NOUS VOULONS, CHRISTINE ET MOI, ABOUTIR À LA TOTALE DÉCOUVERTE DE LA VÉRITÉ. IL LE FAUT PAR RESPECT POUR LA MÉMOIRE DE GRÉGORY »

Un anéantissement total : voilà ce que Christine et moi ressentions après l'assassinat de notre petit Grégory le 16 octobre 1984.

Que faire pour survivre face à un tel drame. Nous étions perdus, au fond du gouffre. On nous a parlé de la possibilité de nous porter partie civile et des journalistes nous ont suggéré le choix de maître Henri-René Garaud, un avocat de Paris.

[...]

« Chacun sait l'enchaînement tragique qui a vu le magistrat instructeur Jean-Michel Lambert échouer à mener son dossier d'instruction, relâcher Bernard Laroche et laisser se développer des rumeurs infâmes sur Christine, ce qui m'a poussé à bout. J'ai été voir Bernard Laroche pour qu'il avoue et je l'ai tué dans un moment d'aberration et de total désespoir.

Après ma mise en examen et mon incarcération, au printemps 1985, Henri Garaud appelle à ses côtés Marie-Christine Chastant, sa belle-fille, pour l'épauler au profit de Christine et de moi-même.

Quelques semaines plus tard, Henri Garaud complète l'équipe en faisant intervenir Thierry Moser, avocat à Mulhouse. Celui-ci a moins de 35 ans à l'époque. Il vit, aux côtés d'Henri Garaud un épisode particulièrement douloureux de la procédure, à savoir l'inculpation et l'incarcération de Christine. Cette monstrueuse décision, dont l'absurdité sera démontrée par la suite, est prise par le triste Jean-Michel Lambert. Thierry Moser se trouve avec Henri Garaud dans le bureau du magistrat au moment de l'inculpation. Les deux avocats tentent de le ramener à la raison, mais sans succès. »

[...]

« Entre le 5 juillet et le 16 juillet 1985, Henri Garaud, Marie-Christine Chastant et Thierry Moser se dépensent sans compter. Ils travaillent d'arrache-pied pour préparer l'audience de la chambre d'accusation de Nancy. Ils font sans cesse la navette entre la prison de Nancy où je suis incarcéré et celle de Metz où Christine, enceinte de 6 mois, se trouve recluse. Mon épouse et moi avons pour seuls soutiens nos trois avocats ainsi que quelques membres de la famille. Ils nous permettent de ne pas sombrer dans le désespoir. »

[...]

« Je quitte la prison de Nancy suite à un incident très désagréable : pour me blesser, on a voulu placer dans ma cellule un homme qui s'appelait Laroche... Thierry Moser élève une vive protestation et je suis transféré à Saverne. Mon avocat mulhousien ne ménage à nouveau pas sa peine et vient régulièrement me rendre visite à Saverne, ce qui me reconforte. »

[...]

« J'ai retrouvé ma liberté sous contrôle judiciaire après 33 mois de détention, très exactement le 24 décembre 1987. Thierry Moser vient me chercher à la maison d'arrêt de Saverne. Il est près de 18 heures. Nous allons, dès ma sortie, dans une bijouterie et un magasin de jouets. Je veux offrir avec mes petites économies un cadeau à Christine et à mon fils Julien, né fin septembre 1985, et que je connais très peu à cette époque du fait de mon incarcération. Ensuite, Thierry Moser me conduit avec son véhicule en Moselle où m'attend Christine pour fêter Noël. Thierry reprend la route dans un épais brouillard après m'avoir déposé. Il rentre dans sa famille pour la soirée de Noël. »

[...]

« Pendant l'instruction à Dijon, Thierry Moser a pu porter à la connaissance des magistrats le fait que la

personne qui avait acheté, après le drame, notre maison de Lépages avait en sa possession des informations essentielles pour la manifestation de la vérité, des informations qui venaient renforcer la thèse selon laquelle Murielle Bolle se trouvait bien dans le véhicule de Bernard Laroche en présence de notre enfant Grégory le jour du drame.

J'obtiens aux assises de Dijon une décision de justice équilibrée et je suis libre quelques jours après le procès.

Les choses auraient pu s'arrêter là mais nous voulons, Christine et moi, aboutir à la totale découverte de la vérité et nous demandons à Thierry Moser de nous aider à y parvenir. »

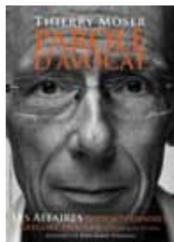
[...]

« A l'heure où je rédige cette postface, le supplément d'information mené par le président Brault de Dijon, un magistrat énergique et décidé, est toujours en cours. Les péripéties procédurales sont malheureusement nombreuses en raison de la bataille engagée par les mis en examen, à ce stade sur la forme et non pas le fond. Ceci dit, nous espérons, nos avocats, Christine et moi, que nous pourrons enfin aboutir, dans un avenir pas trop éloigné, à une juste solution. Il le faut par respect pour la mémoire de Grégory. »

[...]

« Comment me résumer sinon en disant que Thierry est un grand frère pour moi avec un grand F. Il est un proche. Je suis heureux de rédiger cette postface pour son livre. Je voudrais qu'elle traduise la gratitude et l'amitié que nous éprouvons, Christine et moi, pour lui. » ■

« Parole d'avocat », par Thierry Moser, éd. La Valette et Le Noyer, à paraître le 15 janvier. Les droits d'auteur seront reversés à la Fondation de France.



Les acteurs de ce qui aurait pu être un complot familial. De g. à dr. : Bernard Laroche, l'orphelin élevé par le clan, Jacqueline et Marcel Jacob, l'oncle et la tante de Jean-Marie, Michel Villemain, son frère aîné.



Les époux Jacob fêtent leurs retrouvailles après la levée de leurs assignations à résidence séparées, en décembre 2017. Annulées en 2018 pour vice de procédure, leurs mises en examen pour enlèvement suivi de mort pourraient être prochainement renouvelées.